

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 09175

Numéro SIREN : 379 455 231

Nom ou dénomination : HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2021 sous le numéro de dépôt 12209



HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

Société par actions simplifiée au capital de 5 310 457 euros
9-11, allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense Cedex
379 455 231 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 31 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trente-et-un décembre, au siège social,

La société AREAS WORLDWIDE, représentée par son Directeur Général, Monsieur Stéphane GERTOSIO, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

A été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation (i) de la fusion-absorption de la S.G.2.S (S.G.2.S) au profit de ses modalités de réalisation ;
- Constatation de la dissolution simultanée et sans liquidation de la société ;
- Pouvoirs au Président de la Société, Monsieur Yves LACHERET ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Et, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Avis du comité d'entreprise de la Société ;
- Projet de traité de fusion-absorption de la société S.G.2.S ;
- Projet des décisions ;

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique :

- après avoir pris connaissance de l'absence d'opposition formulée par les créanciers ;
- après avoir entendu la lecture de l'avis du comité d'entreprise de la Société,
- après avoir pris connaissance du projet de traité de fusion arrêté le 16 novembre 2020 par le Président de la Société et le Président de la S.G.2.S, Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros dont le siège social est sis 9-11 Allée de l'Arche – 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 413 917 592 RCS NANTERRE (ci-après le « **Traité de fusion** »),

Immatriculé à : SERVICE DE LA VERTICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NANTERRE 3
Le 21/01/2021 Dossier 2021 00015012, référence 9214P03 2021 A 00861
Déclaration : 0 € Pénalités : 0 €
Total figure : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

Florence LOZIER
Commissaire aux comptes
N° 123456789

approuve, dans toutes ses dispositions ledit Traité de fusion et ses annexes aux termes duquel la société S.G.2.S fait apport à la Société de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif.

Dans la mesure où une même société (AREAS WORLDWIDE) détient en permanence la totalité des actions représentant la totalité du capital de la Société Absorbante (HRC) et de la Sociétés Absorbée (S.G.2.S), la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital et la société S.G.2.S sera, du seul fait de la réalisation définitive de ladite fusion, immédiatement dissoute sans liquidation.

La fusion prend effet rétroactivement, au plan fiscal et comptable, au 1^{er} octobre 2020.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la décision précédente, constate que la fusion par absorption de la société S.G.2.S au profit de la Société est définitive et que la société S.G.2.S se trouve corrélativement dissoute sans liquidation, au 31 décembre 2020.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à Yves LACHERET en sa qualité de Président de la Société à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations d'apport et de fusion par lui-même ou par un mandataire par lui désigné, et en conséquence :

- de réitérer, si besoin est et sous toutes formes, les apports effectués à la Société, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de S.G.2.S à la Société,
- de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations concernées, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque ; en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances,
- aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs, et faire tout ce qui sera nécessaire.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original et à la société « Wolters Kluwer », pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique.



AREAS WORLDWIDE
Représentée par Stéphane GERTOSIO